Image not found or type unknown

Suspension CAF et nouveau logement.

Par **Log25**, le **16/01/2021** à **22:56**

Bonjour,

En cas d'impayé de loyer, la CAF donne un délai pour trouver un accord d'apurement de la dette. En cas de changement de logement et si la dette de l'ancien logement n'a pas été remboursée au propriétaire, peut on bénéficier de l'APL pour le nouveau logement ?

Je vous remercie.

Par **Tisuisse**, le **17/01/2021** à **06:19**

Bonjour,

Si la CAF a dû payer la dette due à l'ancien propriétaire, elle va se rembourser sur les allocs à verser dans le futir dont la nouvelle APL et c'est logique.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés